

Appel à projet régional « FEDER urbain » 2007-2013 (suite et fin)

Merci de préciser la notion de « chef de file » ? Le chef de file est la commune, l'EPCI, ou le GIP, qui porte le projet « politique », qui sera le pilote du projet partenarial, le garant de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable des quartiers sensibles. Il sera l'interlocuteur du Comité technique ville, qui chaque année instaurera un dialogue sur l'état d'avancement du projet. Important de préciser ici que le chef de file n'a pas vocation à porter toutes les opérations qui vont nourrir le projet jusqu'en 2013. Le chef de file coordonne diverses opérations, dont les maîtrises d'ouvrage seront variables : communale, intercommunale, départementale, organisme social pour l'habitat, associative, privée, etc. A la limite, le chef de file peut n'être maître d'ouvrage d'aucune opération ...

Peut-on inscrire des dépenses relatives au logement ? Non, aujourd'hui presque tout est éligible sauf le logement. En attendant une circulaire nationale qui précisera les règles effectives d'utilisation des fonds européens, dont le FEDER, nous pouvons dire que dans le cadre de cet appel à projet toute dépense relative à un équipement quel qu'il soit, est éligible s'il constitue un élément de dynamisme du quartier, s'il s'insère dans un projet qui réduit des déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux, du quartier, qui renforce son attractivité.



Mouvements

Violaine Pauline Lempereur (politique de la ville) et Stéphane Blanchon (service culture) à la mairie d'Ambarès /// Valérie Paraboshi au CG 33 (chargée de relations territoriales) /// Hélène Laberthe chef de projet pays Coeur Entre Deux Mers /// Tewfik Guerroudj au CG 33 (chargé de mission urbanisme) /// Alain de Framond à la CUB (habitat et politique de la ville) /// Guillaume Sengenès à la mairie de Bordeaux (DSU - remplacé à Périphéries Productions par Camille Volovitch) /// Jean Luc Giordana et Gaëlle Le Lannic au CG 47 /// Valérie Vallès au CG 24 /// Sylvie Rebière-Pouyade nouvelle présidente de l'IR-DSU /// Stéphanie Maupilé à l'IFAID (DLA) /// Jean-François Tallec nouveau Préfet de la Dordogne

et **Hervé Castelli** à www.musiques-de-nuit.fr

Bon vent à eux ... et à lui !!!

Pays et Quartiers d'Aquitaine
Centre de ressources régional sur le développement territorial

1 A terrasse du Front du Médoc - 33076 Bordeaux cedex
www.aquitaine-pqa.fr - pqa@aquitaine-pqa.fr // 05 56 90 81 00
ISSN : 1763-7392 / Direction de la publication : le Président du GIP.
Conception et rédaction : PQA / Maquette aggelos.fr
mai 2007

le pangramme est une phrase la plus courte possible, dans laquelle on fait entrer les 26 lettres de l'alphabet

Pan-Gramme

Le billet de Pays et Quartiers d'Aquitaine

n°
16

Avril-Mai 2007

« spécial FEDER urbain »

PQA accompagne la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2007-2013. Du FEADER au FEDER, informés vous serez. A nous « les dépenses Lisbonisées », « l'earmarking », le « DRDR », les « PO » et autres « Domo » ! Branchez-vous sur PQA et son eurodécodeur, qui en lien avec les services de l'Etat et du Conseil régional, ouvre des temps d'information et de réflexion sur l'Europe et ses programmes.



Ce numéro 16 de Pan-Gramme zoome sur la notion de « projet intégré », clef de voûte, avec l'innovation, du nouvel appel

à projet régional « soutenir le développement durable des quartiers sensibles » lancé dans le cadre du programme opérationnel FEDER.

Le prochain numéro (17) sera consacré au futur appel à projet LEADER mis en œuvre dans le cadre du FEADER.

En attendant, notez déjà ces quelques dates dans vos agendas...



L'agenda

FEADER > MARDI 29 MAI et MARDI 19 JUIN

> Rencontres régionales d'informations et d'échanges séquences #1 et #2 (Bordeaux)

Public : organisations et administrations travaillant dans le domaine du développement rural

↳ Anne Sophie Gillion / anne-sophie.gillion@aquitaine-pqa.fr // 05 56 90 81 06

FEDER > LUNDI 11 JUIN et JEUDI 21 JUIN

> Séminaires d'accompagnement à la mise en œuvre de l'appel à projet FEDER #1 (Lormont-Génicart) et #2 (lieu non déterminé)

↳ Bruno Bertrand / bruno.bertrand@aquitaine-pqa.fr // 05 56 90 81 04

en savoir plus : www.aquitaine-pqa.fr
Rubrique PQA > Chantiers > Europe



5 orientations, 6 critères de sélection, et quelques questions !

Extrait du **cahier des charges** de cet appel à projet disponible en ligne sur notre site :

« Dans le cadre du programme opérationnel FEDER de la région Aquitaine, cet appel à projet favorise la mise en œuvre de projets de territoire communaux ou intercommunaux intégrés, qui concrétisent le lien entre compétitivité et cohésion, en tenant compte de manière cohérente des dimensions économique, sociale, urbaine et environnementale. En s'intéressant en priorité aux quartiers urbains en difficulté, ils seront porteurs « d'opérations » (actions) destinées à modifier durablement le fonctionnement et l'image de ces quartiers, de les réintégrer dans la ville et de promouvoir ainsi un véritable renouvellement urbain, durable et équilibré. Ces différentes opérations devront présenter un **caractère innovant ou un effet levier** sur le territoire, en termes de redynamisation urbaine, d'attractivité et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers sensibles. »



Les projets de territoire candidats à cet appel à projet devront présenter des opérations dans les **5 orientations suivantes** : 1. le développement économique et l'emploi. 2. le respect de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. 3. l'attractivité des quartiers. 4. Les services à la population. 5. L'ingénierie de projet.



Le cahier des charges de l'appel à projet précise les critères qui permettront la **sélection des projets de territoire**, dans le courant du dernier trimestre 2007 : 1. Caractéristique et diagnostic de territoire. 2. Pertinence de la stratégie et du projet de territoire intégré. 3. Respect des règles d'éco-conditionnalité. 4. Prise en compte de l'égalité des chances. 5. Capacité d'innovation. 6. Qualité de la gouvernance et de l'animation du projet.



A suivre sur www.aquitaine-pqa.fr :
> Projets & Outils > Appel à projet Feder urbain



Réalisée à partir des interrogations des porteurs de projets, **une foire aux questions (FAQ)** est mise en ligne sur le site de PQA. Cette FAQ se veut pratique et évolutive au fil de l'eau. Morceaux choisis.

Seuls une commune, un EPCI ou un GIP signataire d'un CUCS peuvent être candidat, pourquoi ce critère, qui exclut de fait tous les autres territoires ? Pour 4 raisons. 1 - Les CUCS concernent les villes aquitaines qui sont les plus concernées par l'existence sur leur territoire de quartiers sensibles. 2 - Le nombre de sites aquitains bénéficiant d'un CUCS (21) limite de fait le nombre potentiel de candidats à l'appel à projet, ce qui est un début de réponses aux exigences de sélectivité et de concentration des financements FEDER. 3 - Les CUCS garantissent, de par leur caractère contractuel, l'indispensable partenariat sur lequel nous devons nous appuyer pour la mise en œuvre des programmes européens ... ne serait-ce que vis-à-vis des contreparties nationales et locales attendues par l'UE (70% en moyenne).. 4 - L'ossature des CUCS repose sur un projet transversal de développement social et urbain qui dépasse la seule rénovation urbaine, et qui peut grâce à la plus value des fonds européens tendre vers plus de développement durable, vers plus d'expérimentation en matière d'énergies renouvelables, de développement économique, d'innovation culturelle ... A vous d'inventer, de prendre des risques, de ne surtout pas vous censurer !

Je ne comprends pas très nettement le distingué entre projet et opérations, est-il possible de le préciser ?

Effectivement, nous devons être, en général et dans cet appel à projet en particulier précis sur les mots que nous utilisons. Réserveons le terme de « projet » aux projets de territoires intégrés qui définissent une stratégie de développement durable en faveur de quartiers sensibles pour les 7 prochaines années. Les « opérations » sont les actions qui vont nourrir ce projet jusqu'en 2013. En ce sens, c'est le chef de file qui pilote le « projet » sous entendu de territoire, et diverses maîtrises d'ouvrage qui conduiront des « opérations » au service du projet.

Quel niveau de précision dans la programmation d'opérations, demandée dans le dossier de candidature ?

Forte à court terme, moins forte à moyen terme. Tout ne sera pas figé fin 2007. Jusqu'en 2013, les territoires retenus pourront déposer des dossiers pour des opérations. Cependant, le comité technique régional « ville » qui sélectionnera les projets souhaite avoir vite, d'ici à la fin de l'année, une lisibilité globale des montants de tous les projets candidats, pour répartir au mieux des enveloppes indicatives projet par projet. Ainsi, il nous faut une vision des opérations d'ici à 3 ans, du montant global de chaque projet dès 2007, même s'il reste indicatif pour le moyen et long terme. Eviter les opérations hypothétiques, les projets surévalués avec des opérations pas prêtes, qui nous conduiront tout droit vers le dégageement d'office.

.../...